

Direction départementale
des territoires et de la mer
du Morbihan

Délégation à la mer et au
littoral

Service aménagement mer
et littoral

Unité cultures marines
d'Auray



AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

AVIS

ENQUETE PUBLIQUE n° LO 1-2022

du 20/01/2022 au 18/02/2022

Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime

Il sera ouvert du **20/01/2022** au **18/02/2022** une enquête publique sur les demandes d'autorisations d'exploitation de cultures marines désignées sur le (s) feuillet (s) ci-joints .

Toute personne qui aurait à présenter des moyens d'oppositions contre les projets ci-après ou à faire des observations à leur sujet devront les consigner, pendant la durée de l'enquête, sur le cahier mis à la disposition du public dans :

- Les mairies de **KERVIGNAC – LOCMIQUELIC – PORT LOUIS – RIANTEC – MERLEVEZ – LORIENT – LANESTER – HENNEBONT-GUIDEL – PLOEMEUR – QUEVEN – GESTEL – PONT SCORFF – REDENE – QUIMPERLE – CLOHARS CARNOET**
- Les locaux de la délégation à la mer et au littoral de **VANNES – LORIENT - AURAY**

Les demandes concurrentes visant tout ou partie de chaque emplacement en cause devront être établies dans les formes réglementaires et parvenir au plus tard le 14 février 2022 auprès de Le Directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan
Arrête la présente liste à **5** demandes.

Zone Porte Océane 2
34 rue du Danemark
CS30630
56404 AURAY Cedex
Téléphone :
02 97 24 01 43
Mel :
dml.secay@morbihan.
gouv.fr

Copies :
- M. le Préfet du Morbihan – Vannes
- M. le Sous-Préfet du Morbihan – Lorient
- M. le Président du CRC Bretagne Sud – Auray
- M. le Président du CDPMEM 56 – Lorient
- Membres professionnels de la commission des cultures marines

Fait à Auray le 12/01/2022

Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
du Morbihan

l'adjoint au chef du SAMEL

Chef de l'unité cultures marines du Morbihan
Yannick MESMEUR



ENQUETE PUBLIQUE n° LO 1-2022 du 20/01/2022 au 18/02/2022

N° Demande	Demandeur	Nature Opération(s)	Parcelle	Surface ou Longueur	Caractéristiques	Commune	Localisation
LO21/0011	ROMAGNE JULIEN	Création	01000105	3880 m ²	Coques A plat terrain découvrant (Elevage) () DPM littoral(balancement des marées)	GUIDEL	LA LAITA, KERHOP
LO21/0009	MAURIN LESLIE CANDICE	Création	01000104	25 m ²	Prise d'eau à la mer (Autres) DPM littoral(balancement des marées)	GUIDEL	LA LAITA, KERHOP
LO21/0006	YAD MARINE	Création <i>(concession abandonnée et supprimée en 2016)</i>	03005981	301.0 ares	Divers Huîtres En surélevé terrain découvrant (Elevage) DPM littoral(balancement des marées)	KERVIGNAC	LE BLAVET,
LO21/0007	YAD MARINE	Création <i>(concession abandonnée et supprimée en 2017)</i>	03005679	300.0 ares	Divers Huîtres En surélevé terrain découvrant (Elevage) DPM littoral(balancement des marées)	KERVIGNAC	LE BLAVET,
LO21/0005	SALAUN MATTHIEU	Création <i>(concession abandonnée et supprimée en 2018)</i>	03004265	495.0 ares	Divers Huître/Moule En surélevé terrain découvrant (Elevage) DPM littoral(balancement des marées)	LOCMIQUELIC	LE BLAVET,

DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA
MER

Service Aménagement
Mer et Littoral

Unité Cultures Marines



CAHIER

ENQUETE PUBLIQUE n° LO 1-2022

du 20/01/2022 au 18/02/2022

Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime

la Mairie de :

le Service délocalisé de :

Les demandes d'autorisations de cultures marines ayant fait l'objet d'une annonce et d'une enquête publique par affiche apposée du 20/01/2022 au 18/02/2022 dans :

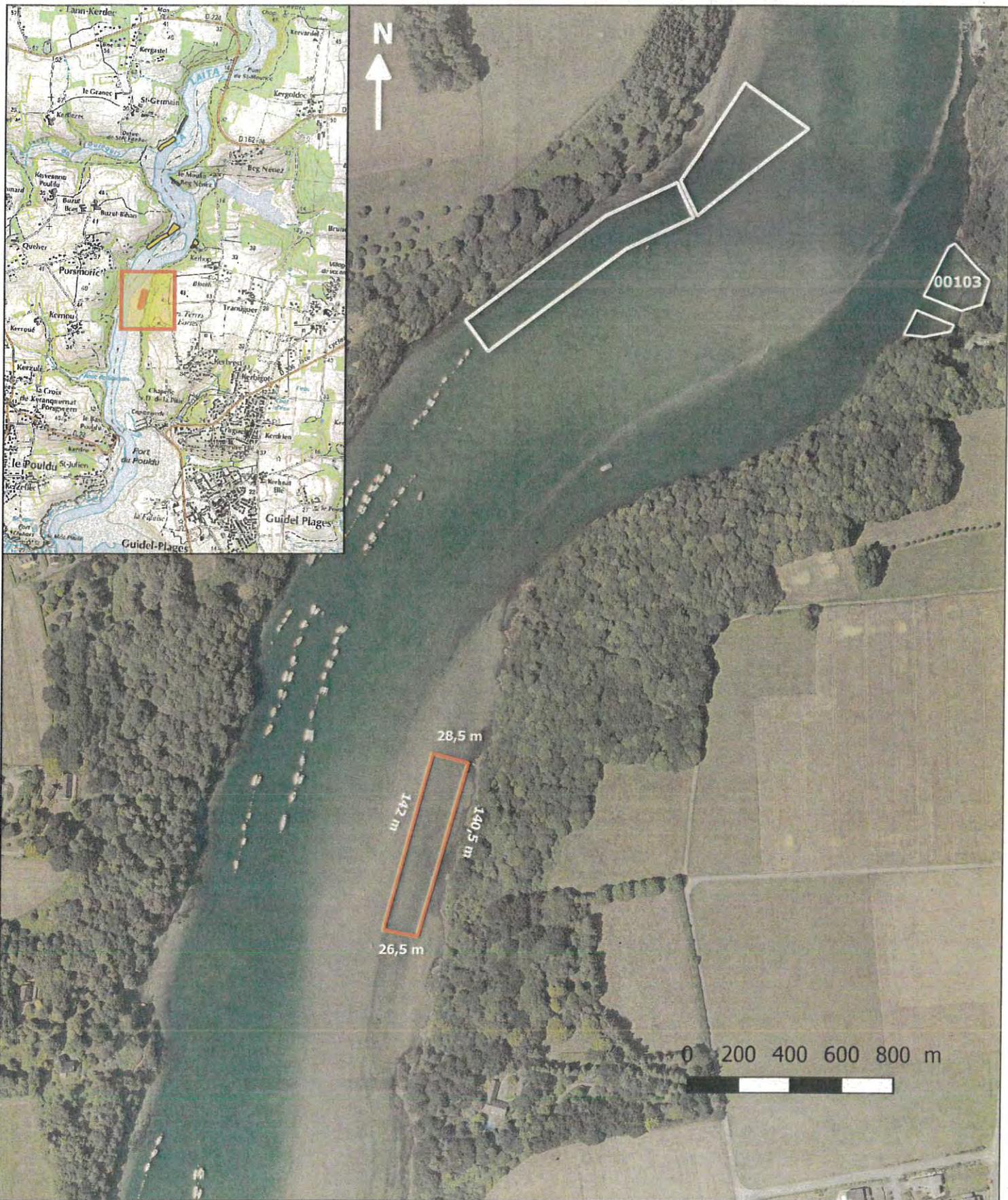
- Les mairies de **KERVIGNAC – LOCMIQUELIC – PORT LOUIS – RIANTEC – MERLEVEZ – LORIENT – LANESTER – HENNEBONT- GUIDEL – PLOEMEUR – QUEVEN – GESTEL – PONT SCORFF – REDENE – QUIMPERLE – CLOHARS CARNOET**

- Les locaux de la Direction départementale des territoires et de la mer de **AURAY – VANNES - LORIENT**

N'ont pas fait l'objet d'observations

Ont fait l'objet des observations ci-jointes

Fait à _____, le _____



rivière de la Laïta - rive gauche - sud de Kerhop - commune de GUIDEL

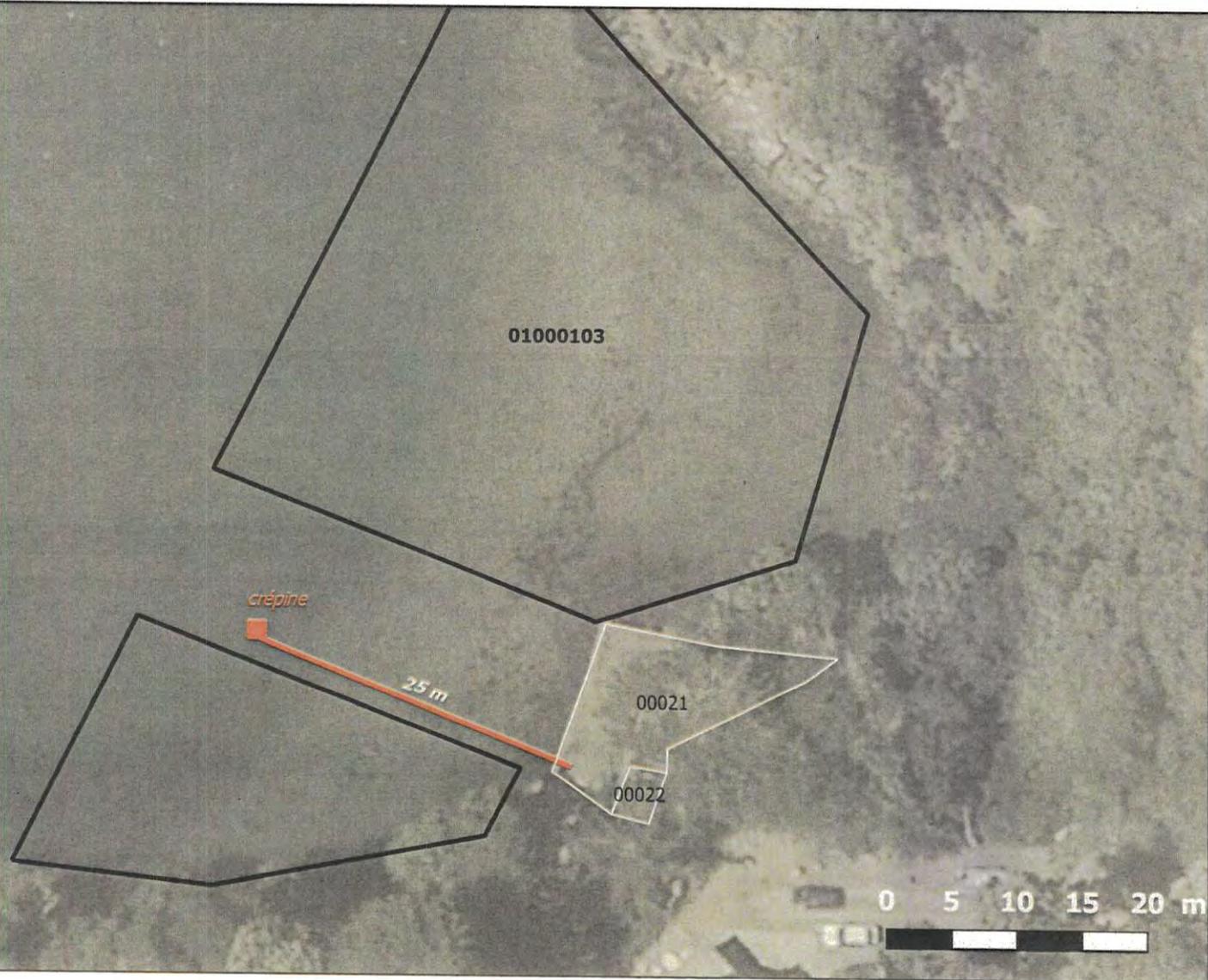
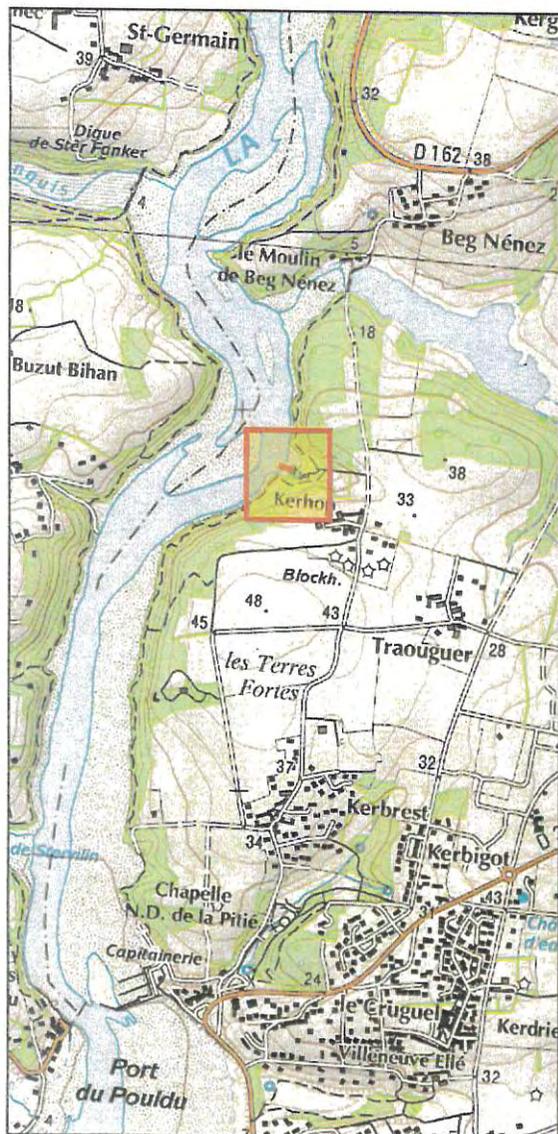
CREATION d'un parc d'élevage à plat de coques de 38,80 ares cadastré n° LO01000105

Motif : M. et Mme ROMAGNE, exploitants de parcs d'élevage de moules dans la Laïta, souhaitent diversifier leur production.

Demandeur : Monsieur Julien ROMAGNE - 38 lieu dit Saint Germain - 29360 CLOHARS-CARNOET

demande n° LO21/0011 en date du 17/08/2021

fait à Auray, le 17/08/2021
le contrôleur cultures marine
I.NUZILLAT



rivière de la Laïta - rive gauche - Kerhop - commune de GUIDEL

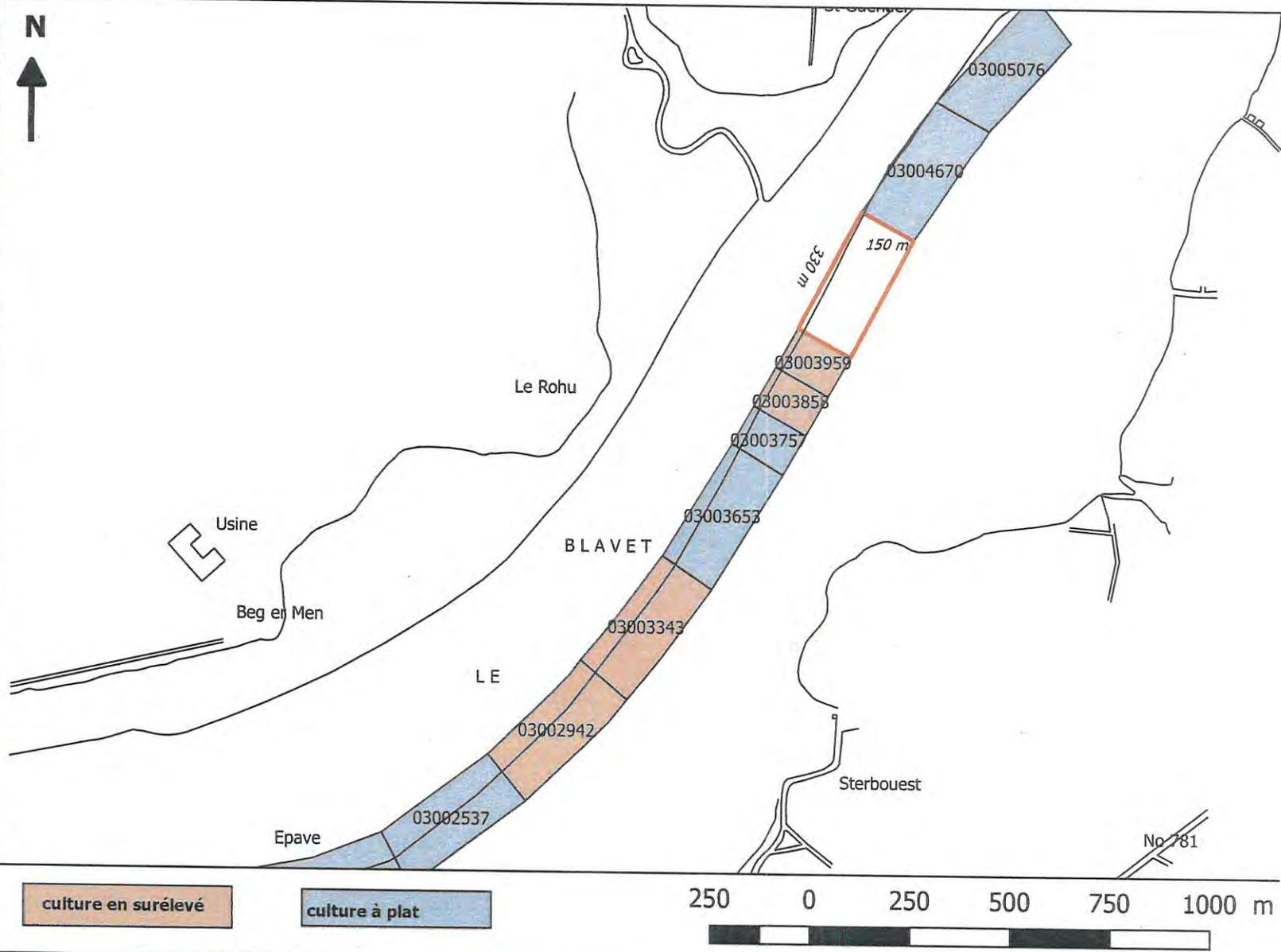
CREATION d'une prise d'eau de mer (crépine + tuyaux d'alimentation) pour le lavage de matériel conchylicole (poches, tables) effectué sur le terre-plein conchylicole n°LO00000021 concédé à Mme MAURIN épouse ROMAGNE Leslie

surface de l'emprise sur le domaine public maritime : 1 m x 25 m = 25 m² cadastré n° LO01000104

demandeur : Madame Leslie MAURIN épouse ROMAGNE - 33 lieu dit Saint Germain - 29360 CLOHARS- CARNOET

demande n° LO21/0009 en date du 17/08/2021

fait à Auray, le 17/08/2021
Le contrôleur cultures marines
I.NUZILLAT



LE BLAVET - rive gauche - commune de LOCMIQUELIC

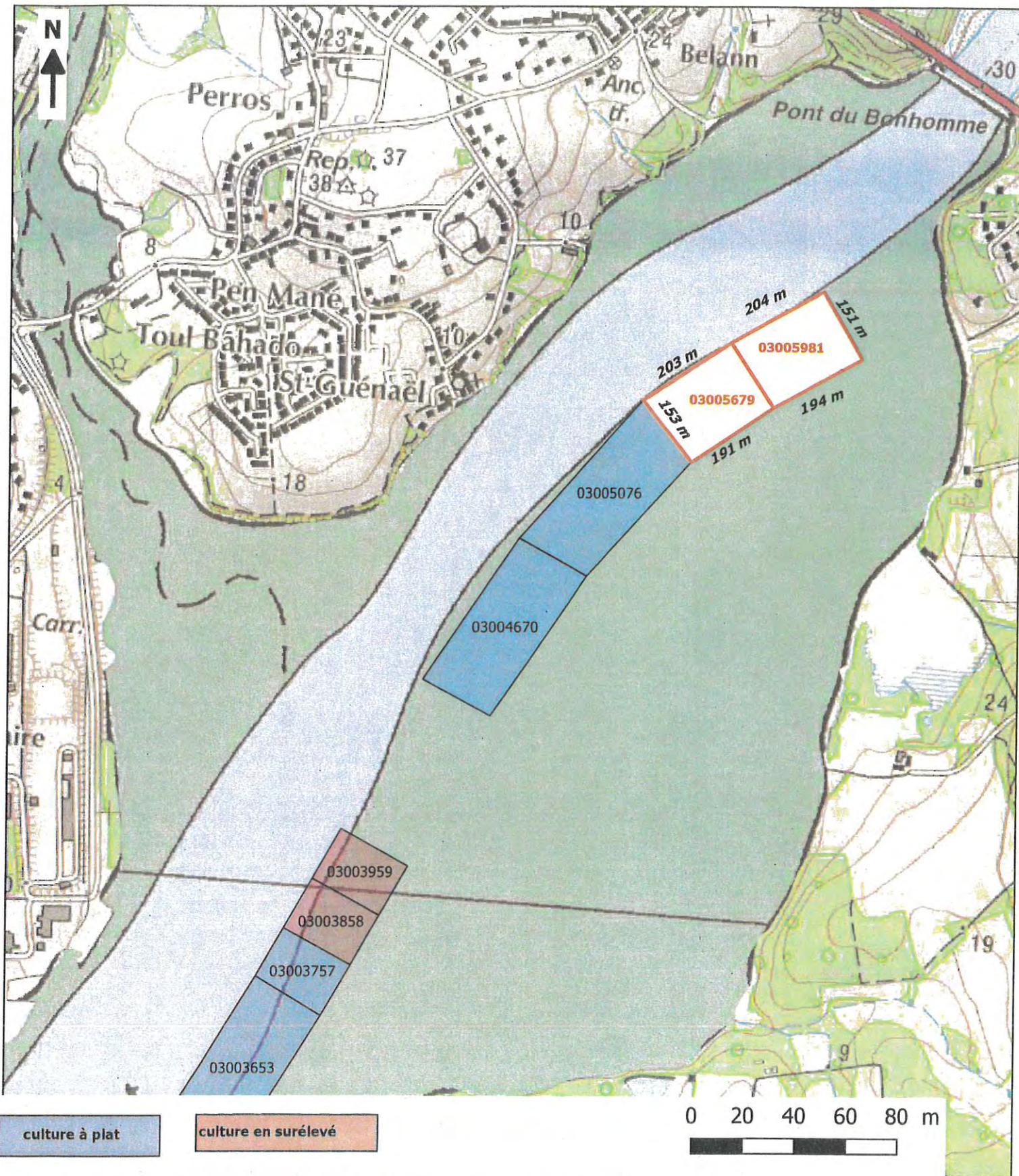
CREATION (concession d'élevage à plat de divers huîtres et moules, anciennement concédée et abandonnée en 2018) :

- nature et mode d'élevage demandés : parc d'élevage en surélevé de moules et diverses huîtres
- surface : $150 \text{ m} \times 330 \text{ m} = 49500 \text{ m}^2$ soit 495 ares cadastré n° LO03004265

- demandeur : Monsieur Matthieu SALAUN - Kerarno 56470 SAINT PHILIBERT - demande n° LO21/0005 en date du 08/07/2021

fait à Auray, le 08/07/21
le contrôleur cultures marines

Monsieur SALAUN Matthieu souhaite diversifier sa production face à une grande demande de moules de consommation. La culture de moules étant difficilement réalisable sur les autres bassins conchylicoles du Morbihan, M. SALAUN demande une concession sur ce secteur plus propice à ce type d'élevage



LE BLAVET - rive gauche - Aval du pont du Bonhomme - commune de KERVIGNAC

CREATION (parcelles anciennement concédées, abandonnées et inexploitées depuis 2016 et 2017)
de deux parcs d'élevage en surélevé de divers huîtres placées dans des poches suspendues à des tables de 1,20 m de hauteur.

parc n° 03005981 de 301 ares - demande n° LO21/0006 du 29/07/2021
parc n° 03005679 de 300 ares - demande n° LO21/0007 du 29/07/2021

demandeur : SARL YAD MARINE (SPR6332) - pointe du Gourec - 56340 CARNAC

fait à Auray, le 09/08/2021
le contrôleur cultures marines
I.NUZILLAT